

Objet : Animation du projet « espace valléen » du massif des Baronnies provençales - Ouverture de poste

La Présidente expose :

L'Etat et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes ont retenu la candidature et la stratégie de diversification touristique intégrée présentées par le Parc naturel régional des Baronnies provençales s'appuyant sur trois axes stratégiques - déclinés en trois objectifs opérationnels - de la destination Baronnies provençales. Le dispositif « espace valléen » apporte un soutien spécifique aux porteurs de projets publics et privés s'inscrivant dans une démarche de développement touristique intégré et basé sur la mise en valeur des patrimoines.

Le Syndicat Mixte des Baronnies provençales, chargé d'animer le projet de territoire et d'accompagner les projets locaux, envisage de recruter un chargé de projets à plein temps dédié au programme « espace valléen » conformément à la procédure, et de conventionner avec le Pays Sisteronais-Buëch afin de mutualiser de l'ingénierie.

Ainsi, la Présidente propose l'ouverture d'un poste contractuel de **chargé de projet espace valléen** de catégorie A à compter du 1^{er} mars 2016 pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée en vertu de laquelle les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de créer, en application de l'article 3-3 2° de la loi susvisée, un poste de **chargé de projet espace valléen** contractuel, de catégorie A, à temps complet, pour exercer les fonctions suivantes :
 - ◆ Intervenir en action collective à l'échelle du massif des Alpes.
 - ◆ Conduire le programme Espace Valléen en lien avec les partenaires publics et privés :
 - être en charge du suivi administratif et financier
 - assurer l'ingénierie financière multipartenaire
 - assurer le suivi technique, le contrôle des opérations menées et l'assistance au porteur de projet
 - travailler à la stratégie de communication en lien avec la mission communication du Parc
 - ◆ Piloter la convention d'objectifs espaces valléens.
 - ◆ Rapporter les données d'observation et les consolider.

Et ce à compter du 1^{er} mars 2016 pour une durée de 3 ans.

- **Décide** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Attachés territoriaux
- **Charge** l'autorité d'assurer la publicité de vacance d'emplois auprès du centre de gestion.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget.
- **Habilite** la Présidente à recruter un agent pour pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU